



Passez à la vitesse supérieure en matière de performance énergétique!

Avec le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec, le gouvernement s'est engagé à ce que des mesures d'efficacité énergétique s'appliquent sur au moins 5 % de la surface totale des bâtiments publics annuellement. Il s'est également engagé à réduire la consommation unitaire d'énergie de 10 % dans les parcs immobiliers et de 30 % dans les parcs de véhicules légers institutionnels* d'ici 2023.

Avantages

-) aide financière disponible
- > systèmes plus performants et plus écologiques
- réduction des coûts d'exploitation et meilleure gestion des risques immobiliers sans influer sur les services
- amélioration du bien-être et de la productivité des employés
- diminution de la pollution atmosphérique à proximité des bâtiments
- motivation accrue des employés travaillant avec les nouveaux systèmes
- reconnaissance comme chef de file en matière de développement durable

Restez à l'avant-garde et profitez des bénéfices financiers et environnementaux qu'offre la transition énergétique!





Programmes, outils et accompagnement

- aide financière offerte avec les programmes de Transition énergétique Québec
- outils et guides, dont celui de L'efficacité énergétique des bâtiments institutionnels en neuf étapes
- modalités d'application des mesures d'exemplarité de l'État
- modèles d'appel d'offres
- > service d'accompagnement technique
- exemples de mesures en efficacité énergétique
- > table des facteurs de conversion et d'émission de gaz à effet de serre (GES) pour les bâtiments et les véhicules

Comment intégrer la transition énergétique dans votre culture organisationnelle

- > planifiez les interventions à partir d'un audit énergétique
- entreprenez une démarche de Remise au point (RCx)
- combinez maintien d'actifs, efficacité énergétique et réduction des émissions de GES
- priorisez l'énergie renouvelable dans vos projets de construction ou de rénovation
- mobilisez vos décideurs, collègues et occupants autour d'une gestion structurée de l'énergie
- intégrez votre planification au Plan d'action en développement durable de votre organisation
- développez vos compétences et votre réseau
- > mesurez et vérifiez pour maintenir les gains dans le temps

Cibles institutionnelles de réduction de la consommation unitaire d'énergie*

Parc immobilier	2022-2023
Commissions scolaires	- 15 %
Cégeps	- 15 %
Universités	- 11 %
SQI	-9%
RSSS	-12%
SHQ (portion grands bâtiments)	-6%
Autres ministères et organismes	- 14 %

^{*} Par rapport à 2012-2013

Communiquez avec nous! teq.gouv.qc.ca/exemplarite-Etat exemplarite-Etat@teq.gouv.qc.ca